

Le problème dont nous traitons est d'une importance primordiale pour nous tous. Si nous pouvons l'élucider, nous nous assurerions d'une doctrine scientifique, précieux auxiliaire dans notre activité, qui a pour objectif la conservation des richesses culturelles. Cette théorie reflèterait exactement les nécessités de la société progressiste contemporaine, qui accroît sans cesse la culture des peuples.

Le rapport présenté par nos collègues soviétiques est particulièrement précieux et bien motivé. Voici pourquoi je m'associe aux remerciements exprimés à cet égard. Les données théoriques et les conclusions concrètes que nous pouvons en retirer enrichiront notre activité pratique future. Permettez-moi d'exprimer, à ce propos, quelques idées, réflexions et suggestions.

Notre époque se caractérise par le rythme accéléré du développement. Les connaissances humaines augmentent d'année en année, dévoilant les secrets de la nature. La technique a conquis l'espace, pourtant notre époque est pleine de contradictions : les deux dernières guerres mondiales ont coûté des millions de vies humaines et ont détruit d'innombrables richesses culturelles. Le grand développement de la technique et des armements met en péril l'activité humaine. Les organismes responsables de la conservation des biens culturels sont inquiets. Pour eux, ces problèmes dépassent les cadres nationaux. La lutte pour la conservation de l'héritage culturel s'identifie avec les aspirations à la paix générale. Ces instituts — qu'ils soient étatisés ou non — peuvent contribuer très utilement à l'établissement de relations de bon voisinage et de paix entre les peuples. Dans les pays où la politique gouvernementale ne coïncide pas avec l'activité des organes chargés de la conservation de l'héritage culturel, les difficultés seront plus grandes, mais chaque succès sera accueilli avec joie par toute l'humanité, puisque, comme il a été dit dans le rapport principal, l'héritage artistique a un caractère mondial. Là où les conceptions sont identiques les résultats seront meilleurs. Les œuvres créées par les hommes survivent à leurs auteurs et ont une vie indépendante d'eux. Elles ont été créées pour les hommes, sous l'influence de contingences sociales et historiques et du sentiment de

solidarité sociale qui est propre à l'homme. Une fois créées elles appartiennent à l'humanité tout entière et non pas uniquement à l'époque à laquelle elles ont été créées et ont eu leur valeur et leur importance; elles appartiennent au genre humain et cela pour tout le temps de leur existence. Par conséquent, notre activité se présente comme un chaînon pour l'unification de la vie constructive et créatrice des peuples.

Parmi les motivations de notre activité, nous devons remarquer que le rapport général n'a pas suffisamment souligné l'importance de ces richesses matérielles et culturelles en tant que documents authentiques, uniques, du passé — en dehors des interprétations subjectives, propres à toutes les critiques, les descriptions et à plus forte raison les traditions et les légendes. Ces documents authentiques, uniques, doivent être conservés comme les sources les plus précieuses de la science et nous avons l'obligation de les transmettre dans leur état d'origine aux générations à venir.

La conservation de la culture matérielle du passé est une nécessité vitale pour les peuples et pour leur développement futur. Sage et instructive est pour nous la pensée de Lénine, selon laquelle la culture de la société future ne saurait être l'œuvre des vastes masses populaires si celles-ci ne respectent, n'étudient et ne conservent pas les biens culturels légués par le passé. Sans une connaissance approfondie et totale du passé, il serait vain de penser à la création d'une œuvre d'art véritable. Sa négation et sa méconnaissance conduiraient notre époque du dilettantisme, à un retour au primitivisme, à la fuite de la vie et à la « technicisation » de l'activité créatrice. Ces courants-là constituent un fondement philosophique favorable à la fuite de la connaissance, ce qui annihile la base même de la création proprement dite. La conservation et l'étude des richesses culturelles est, par conséquent, la condition première du progrès social et culturel.

Je souscris aux recommandations du rapport principal, mais il me semble que la condition première du succès de notre activité est de nous assurer l'aide et le soutien de l'opinion publique et avant tout des milieux cultivés, de l'« intelligentsia » et surtout de l'ensemble des urbanistes et des architectes. Nous y arriverons par un travail opiniâtre d'éducation, de diffusion et de propagande en faveur de l'héritage culturel. Il est de la première importance de nous assurer le concours de la presse quotidienne et périodique, pour qu'elles réservent une place spéciale à nos problèmes. A ce propos, nous utilisons en Bulgarie, la radiodiffusion, la télévision et les actualités cinématographiques pour exposer notre propagande critique. Notre système social appuie pleinement notre activité. L'absence de la grande propriété immobilière favorise nos interventions pour interdire les constructions pouvant nuire à la conservation des monuments historiques. Nous avons collaboré avec succès, dernièrement, avec le Ministère de l'Architecture et l'Union des Architectes; nous jouissons de leur appui et de leur compréhension totale. L'activité de notre Institut est comprise dans les plans annuels et quinquennaux de l'Etat et ses buts se transforment en objectifs sociaux et étatiques. Depuis le mois d'avril 1969, une nouvelle loi sur les monuments historiques et les musées a été promulguée, qui contient les principes

fondamentaux les plus positifs de l'expérience mondiale. C'est ainsi que, par exemple, l'Institut de conservation des monuments historiques a reçu le droit de veto à l'exclusion de toute autre administration, lorsqu'il s'agira de décider de l'existence de tel ou tel monument historique et seul le Conseil des Ministres a le droit de revenir sur notre décision.

L'Institut seul a le droit d'élaborer lui-même, ou d'en charger une autre organisation, les plans de restauration des monuments et ensembles historiques.

Lorsqu'au cours de travaux de construction des vestiges archéologiques viendront à être mis au jour, la loi oblige le commanditaire à financer les études et les travaux pour leur conservation. L'adaptation des monuments historiques — indépendamment des questions de propriété et de destination —, est réalisée également par l'Institut. Notre tâche est aussi très facilitée par le fait que les travaux de conservation et de restauration des monuments historiques appartenant à des personnes privées sont financés par les organes locaux de l'Etat.

Je répète ici, une fois encore, que le rapport général constitue pour nous un document précieux, complet et solide.

En acceptant ses principes fondamentaux, je me permets de faire certaines remarques au sujet de la définition : « monuments de la culture immobiliers ». La terminologie proposée est large et détaillée, quoique peut-être insuffisante.

Il semble que « les monuments de la culture immobiliers » doivent être envisagés selon deux groupes principaux :

- I. Monuments historiques complexes;
- II. Monuments historiques isolés.

Parmi les « monuments historiques complexes » nous devons mentionner

1. complexe archéologique;
2. complexe historique;
3. ensemble historique : ville, village, partie d'agglomération;
4. complexe ethnographique.

Dans les « monuments historiques isolés » nous devons comprendre :

1. monument archéologique;
2. monument historique;
3. monument architectural;
4. monument historico-architectural;
5. monument art figuratif et appliqué;
6. monument ethnographique;
7. monument de l'activité constructive et technique.

Ma proposition se fonde sur notre propre expérience, reflétant la spécificité de notre héritage culturel.

Permettez-moi de remercier nos collègues soviétiques de l'hospitalité qu'ils nous ont accordée.

P. BERBENLIEV,
Directeur de l'Institut national de conservation
des monuments historiques - Bulgarie.